

Les organisations éligibles

- Toute organisation établie dans un pays participant au programme Erasmus+.
- Toute organisation privée ou publique.
- Les organisations établies dans les pays participant au programme peuvent participer soit en tant que coordinateur du projet, soit en tant qu'organisation partenaire.
- Les partenariats de coopération sont ouverts à tous les types d'organisations actives dans n'importe quel domaine de l'éducation, la formation, la jeunesse, le sport ou autres secteurs socio-économiques.
- Les partenariats sont aussi ouverts aux organisations réalisant des activités couvrant plusieurs des domaines pré-cités.

Les critères d'éligibilité du projet :

1- Avoir un projet aligné avec au moins une des priorités de l'UE et du programme Erasmus+.

2- Alignement avec au moins une des priorités horizontales suivantes :

- *Durabilité environnementale*
- *Inclusion et diversité*
- *Dimension numérique*

3- Alignement avec au moins une des priorités spécifiques au secteur de l'enseignement supérieur.



QUI CONTACTER ?

<https://www.erasmusplustogo.org>



Université de Lomé - Direction de la Coopération (DIRECOOPS)

<https://www.univ-lome.tg>

erasmusplus@univ-lome.tg



Université de Kara - Direction de la Coopération (DIRECOP)

<https://www.univ-kara.tg>

direcop@univkara.net



Délégation de l'Union européenne au Togo

Téléphone : +228 22 53 60 00

DELEGATION-TOGO@eeas.europa.eu

Point focal national Erasmus+ : **Mounerou SALOU**
mounerous@gmail.com



Erasmus+

Guide du Porteur de Projet

Erasmus + est le programme de l'Union européenne en faveur de l'éducation, de la formation, de la jeunesse et du sport pour la période 2021-2027.

Il finance la création de partenariats de coopération entre établissements d'enseignement supérieur africains et européens pour améliorer la qualité et la pertinence de leurs activités et renforcer leur capacité à œuvrer conjointement au niveau transnational.

En soutenant le renforcement des réseaux de partenaires, Erasmus+ promeut l'internationalisation des activités des établissements ainsi que l'échange et la confrontation d'idées.



Les priorités de l'UE et du Programme Erasmus+ sur la période 2021-2027

- Pacte Vert
- Transformation numérique
- Migration et mobilité
- Gouvernance, Paix, Sécurité et développement humain
- Croissance durable et emploi

Les priorités spécifiques au secteur de l'enseignement supérieur

- Promouvoir des systèmes d'enseignement supérieur interconnectés.
- Encourager les pratiques d'apprentissage et d'enseignement innovantes.
- Développer les STIM (sciences, technologie, ingénierie, mathématiques) et les STIAM (sciences, technologies, ingénierie, arts et mathématiques) et la participation des femmes à ces disciplines.
- Récompenser l'excellence dans l'apprentissage, l'enseignement et le développement des compétences.
- Construire des systèmes d'enseignement supérieur inclusifs.
- Soutenir les capacités numériques du secteur de l'enseignement supérieur.



Un partenariat de coopération, qu'est-ce que c'est ?

- Un projet transnational impliquant au moins 3 organisations issues de 3 pays différents participant au programme.
- Il n'y a pas de nombre maximal d'organisations participantes.
- Toutes les organisations participantes doivent être désignées dans la demande de subvention.

Les objectifs des partenariats de coopération

- Améliorer la qualité du travail, des activités et pratiques des établissements.
- Renforcer la capacité des établissements à travailler au niveau transnational.
- Répondre aux besoins et priorités communes des établissements partenaires.
- Permettre la transformation et le changement.

3 Catégories de financement

1. Favoriser l'accès à la coopération dans l'enseignement supérieur

Activités

- Améliorer la capacité de gestion/administration.
- Assurer une éducation pertinente et de haute qualité.
- Accroître l'accessibilité des étudiants et du personnel avec des opportunités moindres.

Cibles Établissements d'enseignement supérieur de pays moins développés, situés dans des régions éloignées disposant de moins d'opportunités.

Budget 200.000 à 400.000€.

Durée 24 ou 36 mois.

2. Partenariats pour la transformation des activités

Activités

- Innovation dans l'enseignement supérieur.
- Promotion des réformes dans l'enseignement supérieur.

Cibles Établissements d'enseignement supérieur, acteurs locaux en relation avec l'industrie, étudiants, enseignants et apprenants, organismes responsables de l'enseignement supérieur au niveau local et national.

Budget 400.000 à 800.000€.

Durée 24 ou 36 mois.

3. Projets de réforme structurelle

Activités

- Élaboration des politiques d'enseignement supérieur
- Mise en œuvre d'outils
- Internationalisation

Cibles établissements d'enseignement supérieur, autorités nationales compétentes dans les pays tiers non-associés à Erasmus+, organismes/associations responsables de l'enseignement supérieur.

Budget 800.000€ à 1.000.000€.

Durée 36 ou 48 mois.